

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 février 2025

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12 et 13 février 2025**

**2025 DU 30** Dénomination place des Chibanis et des Chibanias (18<sup>e</sup>).

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 28 janvier 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place des Chibanis et des Chibanias " à une emprise à Paris (18<sup>e</sup>) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 3 février 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

La dénomination " place des Chibanis et des Chibanias " est attribuée à l'emprise située à l'angle des rues de Chartres et de la Goutte d'Or, à Paris (18<sup>e</sup>).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**